

Quelle valorisation pour une TEA ?

- ✓ Les TEA sont déclarées en heures excédentaires pour une durée de 3 heures 30 minutes par TEA.
- ✓ Elles sont comptabilisées avec les heures excédentaires et bénéficient des mêmes mécanismes de récupération.

Dans tous les cas, les TEA bénéficient d'un coefficient de majoration :

Tranche horaire de la TEA	Majoration taux horaire
A partir de 21h en semaine	75%
Samedi	25%
Samedi à partir de 21h, dimanche et jours fériés	100%

Malgré les nombreuses relances de la **Cfdt**, la direction tarde à harmoniser l'ensemble des règles couvrant les horaires spécifiques de travail (TEA, astreintes, travail posté, travail de nuit).

TEA rémunération ou récupération ?

Salariés en 1607 h

Le salarié ayant effectué une TEA a le choix entre :



- ou ✓ la **rémunération** seule
- ou ✓ la **récupération** seule
- ou ✓ la **rémunération** et la **récupération**

Salariés en forfait 218 jours

Une TEA est déclarée comme ½ journée et **comptabilisée** comme tel dans les 218 jours, ce qui équivaut à une **récupération** des 3h30.

La majoration correspondant à la période où a été effectuée la TEA ne peut être que **rémunérée**.

Respect du droit au repos

En planifiant des TEA pour ses salariés, la hiérarchie doit veiller au **respect des temps de repos légaux**, qu'ils soient :

- ✓ quotidiens : **11 heures continues**
- ✓ hebdomadaires :

24 heures + 11 heures
= une journée = une nuit

soit **35 heures continues** de repos.

Cfdt:

UES CAPGEMINI

MEMOKITS

**Les
TEA**

Cfdt:

TEA

Tranche
Exceptionnelle
d'ActivitéAccord UES
juillet 2001

Qu'est ce qu'une TEA ?

Une **Tranche Exceptionnelle d'Activité** (TEA) est une période de travail planifiée en dehors des horaires normaux et non contigüe à ceux-ci

→ Une TEA sera donc située :

- ✓ le week-end
- ✓ les jours fériés
- ✓ à **partir de 21 heures** en semaine.

- ✓ Une TEA ne peut par conséquent **pas concerner** les salariés en **travail posté** ou en **équipes successives**.
- ✓ Planifier une TEA revêt donc un **caractère exceptionnel** et doit correspondre à une **action planifiée** (intervention, déploiement, upgrade...).
- ✓ Une TEA ne s'engage que sur **demande de la hiérarchie**, confirmée par écrit.

Durée d'une TEA : 3h30, ni plus ni moins !

Une TEA est insécable,
quelque soit la durée effective
de la tâche effectuée.

→ De ce fait, le temps de travail effectif n'étant pas mesuré, il **n'entre pas dans les heures supplémentaires défiscalisées**.

— Une TEA ne peut pas être programmée pendant une formation, des jours de congé ou de RTT, et bien sûr pas pendant un congé maladie !

Les négociations des accords applicables au sein de Capgemini relèvent de la responsabilité des organisations syndicales représentatives (OSR). **Première OSR** chez Capgemini, la **CFDT** ne se contente pas seulement de négocier, elle rend fidèlement compte de ses actes et s'efforce de **donner aux salariés les clés** pour mieux faire valoir **leurs droits** dans l'entreprise. C'est l'objet de tous ses fascicules **Mémokits**.

Nombre maximum de TEA

Du fait de son **caractère exceptionnel**, la TEA ne doit pas se renouveler trop fréquemment.

Trois plafonds fixés par l'accord

Au plus **9 TEA** par mois calendaire

Au plus **25 TEA** par trimestre calendaire

Au plus **37 TEA** par année calendaire



Transports



Une TEA se déroulant en **dehors des horaires normaux de travail**, le salarié doit pouvoir accéder aux **moyens de transport les plus appropriés dans les conditions prévues dans la note de remboursement des frais en vigueur**.

*Cette note est disponible sous Talent :
Infos sociales / Rubrique du salarié / Notes de services*

Retrouvez-nous
sur les réseaux sociaux
CFDT CAPGEMINI



contact_cfdt@framagroupes.org